

Paris, le 22 avril 2020

**Madame Muriel PENICAUD**  
**Ministre du Travail**  
**127 rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

**Mel : [fanny.forest@cab.travail.gouv.fr](mailto:fanny.forest@cab.travail.gouv.fr)**

*Madame la Ministre du Travail,*

*Par le présent courrier, je souhaite au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine vous alerter sur les conditions d'accès à l'assurance chômage dans le contexte de crise sanitaire.*

*La situation de l'emploi est particulièrement préoccupante. Le nombre d'inscriptions à Pôle emploi a augmenté d'un peu plus de 42.000, soit de 15%, sur les trois premières semaines du confinement et il faut s'attendre à une forte hausse du chômage dans les prochains mois, conséquence d'une crise économique sans précédent.*

*Dans ce contexte, nous avons pris acte de votre décision entérinant le report du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre de l'entrée en application des nouvelles règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi comme de votre annonce le 15 avril de la suspension de la mesure sur la dégressivité des allocations chômage pour les cadres.*

*En dépit de ces annonces, le premier volet de la réforme de l'assurance chômage, entré en application le 1<sup>er</sup> novembre 2019, est toujours en vigueur. Il prévoit un durcissement des conditions d'accès à l'allocation chômage pour les salariés qui doivent désormais avoir travaillé 6 mois sur une période de référence de 24 mois pour bénéficier d'une ouverture de droit, quand la règle précédente exigeait seulement une durée minimale de 4 mois sur les 28 derniers mois. De même, les conditions de rechargement des droits ont été fortement durcies imposant une période travaillée de 6 mois contre 150 heures auparavant.*

*Ces nouvelles règles d'affiliation, qui rappelons-le, ont été imposées unilatéralement par le Gouvernement par décret en date du 26 juillet 2019 sans l'aval des partenaires sociaux, font sortir dès aujourd'hui de l'indemnisation chômage des centaines de milliers de travailleurs : intérimaires, saisonniers, travailleurs enchaînant des contrats très courts dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie ou la culture... L'étude d'impact de l'Unédic de septembre 2019 estimait que 710 000 personnes seraient concernées au cours de la première année de mise en œuvre. Conjugué à la crise sanitaire et économique que nous connaissons, c'est un véritable drame social qui s'annonce. Le droit au chômage doit au contraire être le plus large possible dans les périodes de récession économique afin que notre modèle social joue pleinement son rôle d'amortisseur et de protection à l'égard des plus fragiles.*



GRUPE DE LA GAUCHE  
DEMOCRATE ET REPUBLICAINE

Paris, le 22 avril 2020

*Le Président*

*Tous ces constats appellent à un retrait total de la réforme de l'assurance chômage. C'est pourquoi nous vous demandons par le présent courrier de suspendre par décret l'intégralité des mesures prévues dans le cadre de cette réforme et d'ouvrir sans plus attendre des négociations avec les organisations syndicales et patronales pour l'élaboration d'une nouvelle convention Unédic permettant de renforcer les droits au chômage des travailleurs.*

*Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre du Travail, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

***André CHASSAIGNE***